

Dans ces conditions, la Troisième Commission a recommandé qu'un appel fût adressé aux différents gouvernements, les invitant à soumettre leurs divergences de vues à un examen approfondi, et qu'une nouvelle réunion de la Commission spéciale fut convoquée avant la prochaine session du Conseil. On a donné suite à cette recommandation, et, le 23 décembre 1928, une nouvelle session de la Commission spéciale aura lieu, au cours de laquelle une tentative sera faite qui aboutira, espère-t-on, à la rédaction d'un texte unique en vue d'une convention sur la fabrication privée et la publicité des fabrications d'armes et munitions et des matériels de guerre.

QUATRIÈME COMMISSION

(QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES)

Bâtiments de la Société

Les plans pour la construction d'une Salle des Assemblées, d'un nouvel immeuble à l'usage du Secrétariat et d'une nouvelle bibliothèque, qui, jusqu'ici, avaient été retardés, semblent maintenant en bonne voie de réalisation.

On se rappellera que la Société avait fait l'acquisition de trois emplacements sur le bord du lac de Genève, mais ne put faire des arrangements en vue de l'achat d'un quatrième en l'insuffisance de terrain pour tous les bâtiments avait rendu nécessaire. On en vint cependant à une solution de la difficulté en effectuant un échange avec les autorités de la ville de Genève, grâce auquel celle-ci conférait à la Société des Nations le droit d'usage d'une portion du Parc de l'Ariana en échange de droits similaires par rapport aux terrains que la Société possède au bord du lac. Ainsi les bâtiments de la Société ne seront pas édifiés sur le rivage du lac et le plan original devra être révisé pour convenir au nouvel emplacement. Les terrains de la Société, ainsi cédés, formeront un parc public et seront une continuation du parc Mon Repos. Les nouveaux bâtiments, il est vrai, ne s'élèveront pas sur le bord de l'eau, mais ne jouiront pas moins d'une vue non obstruée du lac.

Aussitôt que les formalités légales touchant le transfert des propriétés en question, auront été accomplies, le Comité des Cinq donnera son approbation définitive au plan révisé adapté au nouvel emplacement. Cette approbation devra, plus tard, être soumise au Conseil pour ratification. Il sera possible de porter à près de 19,500,000 francs le montant destiné à l'édification des nouveaux bâtiments. Il semble donc assuré que peu d'autres assemblées se réuniront dans l'immeuble, si à l'étroit et si mal aéré, présentement en usage.

Questions administratives et financières

La discussion au sujet des finances de la Société offre ordinairement une occasion propice pour critiquer l'administration. Il n'y a pas eu d'exception à la règle cette année, car les délibérations, tout en restant franches, ont été plus longues que d'habitude.

Le budget de 1929, tel que soumis, s'est élevé à 26,871,244 francs ou une augmentation d'environ 6% sur le budget de l'an dernier. On fit voir que cette augmentation était due aux travaux nouveaux incombant à l'Organisation économique, à l'Organisation du Transit, à la réunion de la Conférence sur la Codification du Droit international, et à la création du Comité central prévue aux termes de la Convention sur l'Opium de 1925.

Au cours de la discussion générale, la tendance à élargir les crédits, fut critiquée par les délégués britannique, indien et norvégien. Le budget de la Cour permanente de Justice internationale fut adopté sans opposition, mais ceux des services généraux, du Secrétariat et de l'Organisation internationale du Travail ont fait l'objet d'une discussion prolongée.